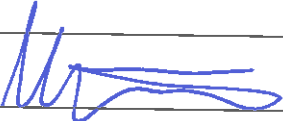




<b>7. A. CO - Comités du conseil</b>	
<b>Applicable :</b>	<b>Village de Pointe-Verte</b>
<b>Intervalle de révision :</b>	<b>En même temps que l'approbation annuelle des budgets.</b>
<b>Employés affectés :</b>	<b>Membres du conseil municipal, Directeur Général</b>
<b>Employé Responsable :</b>	<b>Maire</b>
<b>Descriptif sommaire :</b>	<b>Cette politique vise à identifier les responsabilités des divers comités du conseil municipal</b>
<b>Autorité d'adoption</b>	<b>Conseil municipal</b>
<b>Adopté :</b>	<b>Résolution 52-15 lors de la réunion ordinaire du 25 mai 2015 :</b>
<b>Signature du secrétaire :</b>	
<b>Historique de versions :</b>	<b>Version A : à partir du 25 mai 2015</b>
<b>Documents connexes :</b>	<b>Liste des comités et représentations</b>

## **1. But**

Cette politique a pour but de :

- 1.1. Identifier le fonctionnement des comités permanents et temporaires du conseil municipal.
- 1.2. Identifier les buts et objectifs de chacun des comités.
- 1.3. Identifier les membres de chaque comité.
- 1.4. Identifier comment le conseil est représenté au sein de différents organismes et comités externes et identifier les représentants du conseil auprès de ces comités et organismes.

## **2. Définition**

2.1. Un comité permanent du conseil consiste en :

- 2.1.1. Un comité dont son existence est continu dans le temps.

2.2. Un comité temporaire du conseil consiste en :

- 2.2.1. Un comité crée par le conseil municipal afin de remplir un but ou un objectif précis et qui cesse d'exister après avoir accompli sa mission.

## **3. Création d'un comité**

3.1. Un comité peut être crée par simple résolution du conseil municipal.

3.2. La résolution devra comprendre la mission du comité, ses objectifs, ses membres, son président si il s'agit d'un comité permanent ou temporaire ainsi que ses ressources, le cas échéant.

3.3. Lors de la création d'un comité, une description de comité est complétée selon le format retrouvée dans le tableau des comités connexe à cette politique. La description du comité est ensuite ajoutée au document connexe : Liste des comités et représentations

## Comités du conseil municipal

- 3.4. Un comité permanent peut être dissout ou sa description modifiée par simple résolution du conseil.
- 3.5. Chaque comité est présidé par un membre du conseil qui est nommé à cette charge par le maire qui peut également y nommer d'autres membres du conseil municipal de même que des personnes externes au conseil municipal.
- 3.6. Le conseil peut déléguer un pouvoir décisionnel à un comité, si c'est le cas, ceci sera indiqué dans la description du comité.

**4. Fonctionnement des comités.**

- 4.1. Le maire est membre d'office de chaque comité et peut assister à sa discrétion à toutes rencontres de comité. Lorsqu'il assiste à une rencontre de comité, il y assiste en tant que président. Il est copié sur toute correspondance entre membres des comités et employés.
- 4.2. Chaque comité est présidé par le membre du conseil municipal responsable de ce comité sauf lorsque le maire assiste à la rencontre.
- 4.3. Le président du comité est responsable de s'assurer que les travaux du comité se déroulent selon les paramètres définis par le conseil.
- 4.4. Le président du comité est responsable de soumettre un rapport sur les travaux de son comité au conseil municipal dans les plus brefs délais suivant la rencontre de son comité.
- 4.5. Chaque comité peut se nommer un secrétaire afin de faciliter son fonctionnement.
- 4.6. Chaque comité fonctionne de manière consensuelle et les recommandations apportées au conseil municipal doivent être supportées par l'ensemble des membres. Si des dissensions existent, elles seront apportées au conseil municipal qui aura la décision finale.

- 4.7. Sauf pour certains comités devant se rencontrer obligatoirement à intervalles réguliers, les comités peuvent se rencontrer à leur guise afin de pouvoir accomplir les tâches leur étant assignées.

## **5. Représentants du conseil auprès d'organismes ou de comités externes**

- 5.1. Le conseil municipal peut, par voie de résolution, déléguer l'un de ses membres afin de participer aux travaux d'un comité ou d'un organisme externe.
- 5.2. Le membre du conseil délégué devient le point de contact de cet organisme auprès du conseil municipal.
- 5.3. Lorsque le conseil délègue un de ses membres de cette façon, le nom du comité et de l'organisme ainsi que le nom du membre du conseil délégué est ajouté au document connexe : Liste des comités et représentations
- 5.4. Le conseil peut déléguer un employé ou encore un membre de la communauté afin de le représenter auprès d'organismes ou de comités externes.
- 5.5. Il est de la responsabilité du membre délégué de prendre contact avec l'organisme en question afin de les rencontrer et de s'identifier comme contact auprès d'eux.
- 5.6. Le membre du conseil ainsi assigné devra faire rapport au conseil des activités de ce comité ou organisme.
- 5.7. Il est attendu que la personne ainsi déléguée participe activement aux rencontres de ces groupes et aux dossiers ayant un impact sur la municipalité et son développement.
- 5.8. Nonobstant les points ci-dessus, le maire peut assister aux événements ou réunions de cet organisme à sa guise, lorsque cela se produit, le membre délégué par le conseil peut également assister et l'indemnité de représentation sera versée aux deux.

## Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte

<b>Comité de Ressources humaines</b>	
<b>Président</b>	John Kowtaluk
<b>Membres</b>	Directeur général, autre employé selon le besoin.
<b>Vision et mission</b>	
S'assurer que les employés du Village de Pointe-Verte soient productifs et offrent un service de qualité selon les directives du conseil municipal. S'assurer que le personnel du Village de Pointe-Verte soit qualifié, compétent et œuvre dans un milieu sain et agréable.	
<b>Buts et objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Encadrer les pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité.</li><li>• Étudie et recommande des solutions aux situations de ressources humaines ne cadrant pas avec les politiques établies.</li><li>• Sert de recours aux employés en cas de désaccord ou mésentente avec le directeur général.</li><li>• Recommander des politiques de ressources humaines au conseil municipal.</li><li>• Recommander des arrêtés au conseil sur les sujets touchant les ressources humaines.</li><li>• Assurer une mise à jour adéquate des politiques de ressources humaines.</li><li>• Gérer le processus d'embauche des employés, incluant les étudiants.</li><li>• Gérer les processus de terminaison d'emploi des employés.</li><li>• Recommander et assurer l'application d'un processus de la gestion de la performance des employés.</li><li>• Développer et recommander des échelles de salaire pour les employés.</li><li>• Assurer la présence de description de postes pour chaque employé et s'assurer que ceux-ci soit révisées périodiquement.</li><li>• Assure l'évaluation de performance du directeur général.</li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté numéro 51 – Arrêté de la municipalité de Pointe-Verte concernant les heures d'ouverture de ses bureaux, les employés municipaux et le cautionnement.</li><li>• 2. A. DG - Santé et Sécurité</li><li>• 3. A. DG - Embauche des étudiants</li></ul>	

**Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte**

- 4. A. DG - Ressources humaines
- Échelles de salaire des employés
- Descriptions de postes

**Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte**

<b>Comité des mesures d'urgence</b>	
<b>Président</b>	Marc Arseneau
<b>Membres</b>	Directeur Général, Chef pompier, John Kowtaluk
<b>Buts et objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à la continuité du plan des mesures d'urgence</li><li>• Suggérer au conseil la nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence</li><li>• Négocier et maintenir des ententes d'aide mutuelle avec les localités voisines</li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté # 48 – Arrêté de la municipalité de Pointe-Verte respectant une mesure d'urgence</li><li>• Plan des mesures d'urgence du Village de Pointe-Verte</li><li>• Ententes d'aide mutuelle.</li></ul>	

## Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte

<b>Comité des finances</b>	
<b>Président</b>	Normand Doiron
<b>Membres</b>	Directeur général
<b>Vision et mission</b>	
Assurer une saine gestion financière des ressources financières de la municipalité.	
<b>Buts et objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer le budget du fonds général, du service des égouts et du Parc Atlas pour approbation au conseil municipal en décembre de chaque année.</li><li>• Recommander le niveau de taxation ainsi que la redevance d'usage du service des égouts sanitaires.</li><li>• Réaliser un suivi du budget en juin, septembre et décembre ou à différents intervalles si requis afin d'assurer le respect du budget.</li><li>• Présenter au conseil municipal le résultat des suivis trimestriels ainsi que les pronostics concernant la rencontre des objectifs budgétaires.</li><li>• Proposer des améliorations à la manière dont la gestion des finances se fait dans la municipalité.</li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 5. A. DG - Immobilisations corporelles - Parc Atlas</li><li>• 6. A. DG - Immobilisations corporelles</li></ul>	



## Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte

<b>Comité des travaux publics</b>	
<b>Président</b>	Marc Arseneau
<b>Membres</b>	Directeur général, Employé des travaux publics.
<b>Vision et Mission</b>	
Assure que les infrastructures routières et le que service d'égouts sanitaire de Pointe-Verte remplissent les besoins des citoyens de Pointe-Verte.	
<b>Buts et objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Recommander des travaux au conseil municipal.</li><li>• S'assurer que les sommes prévues au budget soit utilisé afin de réaliser les travaux identifiés.</li><li>• Présenter au conseil à la réunion de février le plan des fossés devant être déneigés.</li><li>• Recommander un budget pour les postes reliés aux travaux publics lors du processus d'élaboration des budgets.</li><li>• Assurer la sécurité de nos infrastructures routières.</li><li>• Étudie et recommande les projets d'infrastructure au conseil municipal.</li><li>• Recommander au conseil, aux dates prescrites, le plan quinquennal pour les routes désignées.</li><li>• Recommander au conseil aux dates prescrites, le plan quinquennal de la taxe sur l'essence.</li><li>• Présenter au conseil les appels d'offres pour les sujets suivants et recommander le choix des contracteurs.<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déneigement</li><li>○ Travaux d'été</li><li>○ Construction sur la voie publique</li><li>○ Collecte des ordures</li></ul></li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêté municipal No. 19 – Arrêté régissant la circulation</li><li>• 8. A. DG - Fossés et ponceaux</li></ul>	

## Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte

<b>Comité coordination vie communautaire</b>	
<b>Président</b>	Alvine Haché
<b>Membres</b>	Directeur général
<b>Vision et mission</b>	
Exercer un leadership rassembleur afin que le Village de Pointe-Verte soit un endroit accueillant où il fait bon vivre et favoriser des organismes communautaires actifs.	
<b>Buts et objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire le lien entre les groupes communautaires et le conseil municipal</li><li>• Assurer la mise en place et la réalisation de notre politique d'accueil</li><li>• Assurer la mise en place et la réalisation de notre politique de reconnaissance</li><li>• Proposer au conseil des mesures afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.</li><li>• Le comité rencontre bi-annuellement un comité élargi composé d'1 membre de l'Age d'or, 1 membre du Théâtre Vert, 1 membre des Chevaliers de Colomb, 1 membre de la paroisse St-Vincent de Paul, 1 membre du comité parental d'appui à l'école. Le but de cette rencontre est de discuter du rôle de la municipalité et de son support envers les buts et objectifs de cet organisme et d'entente les demandes que ces groupes pourraient avoir envers la municipalité. Chaque membre du groupe peut proposer des items à ajouter à l'ordre du jour.</li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique sur les nouveaux arrivants</li><li>• Politique de reconnaissance</li></ul>	

**Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte**

<b>Comité tourisme</b>	
<b>Président</b>	John Kowtaluk
<b>Membres</b>	Directeur général
<b>Buts et objectifs :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler en collaboration avec le comité des finances afin de proposer un budget pour le Parc Atlas</li><li>• Proposer un plan stratégique pour le développement touristique dans le Village de Pointe-Verte.</li><li>• Identifier des avenues afin de développer le tourisme dans la région.</li><li>• Identifier des avenues afin de faire de Pointe-Verte un village accueillant.</li><li>• Maintenir le plan de développement du Parc Atlas</li></ul>	
<b>Politiques/procédures/documents découlant du comité</b>	
Aucune	

**Liste des comités et représentations du conseil municipal de Pointe-Verte**

**Représentants du conseil auprès de comités ou d'organismes externes**

<b>Comités ou organismes</b>	<b>Représentants</b>
VTT Chaleur	Marc Arseneau
Sentiers Verts Chaleurs Green trails et autres organismes vouées au développement de sentiers et pistes	John Kowtaluk
Forum des maires et conférence des élus	Maire
Comité Mixte de la BNPP	Maire
Commission des services régionaux	Maire
Administration portuaire de Pointe-Verte	Normand Doiron
Théâtre Vert	Alvine Haché
Club Amical de l'Age d'or	Alvine Haché
Paroisse Saint-Vincent de Paul	Alvine Haché
Comité des funérailles	Alvine Haché
Brigade de pompiers volontaires	John Kowtaluk
Fourrière Beniro	Directeur Général
Comité de vérification de la CSR	Directeur Général
Comité de support et soutien de la BNPP	Directeur Général
École Séjour Jeunesse	John Kowtaluk et Alvine Haché
Mouvement Acadien des Communautés en Santé	Michel Haché
Service à la famille Népisiguit	Michel Haché
Mesures d'urgence de la fonderie de Belledune	Chef Pompier
Groupe touristique Chaleur	Directeur Général et coordinatrice du Parc Atlas
Comité du guide touristique	Directeur Général et Coordinatrice du Parc Atlas
Développement économique	Normand Doiron
Comité consultatif Régional en matière d'Urbanisme (CCRU)	Rachelle Boudreau